

Image not found or type unknown



Comment quitter une sci sans y laisser trop de plumes

Par **leelooleeloo**, le **27/05/2011** à **06:50**

Bonjour,
Depuis le mois de février mon conjoint et moi même avons décidé de créer une sci afin d'acheter un bâtiment ensemble. Il détient 80 % des parts et moi 20 %. Nous avons signé le compromis; l'acte final ne se signera qu'au mois de novembre car le bâtiment aura 5 ans. Depuis tout ce passe très mal entre nous nous ne sommes pas d'accord sur de nombreux points et comme je détient que 20 % il ne tiens pas compte de mon avis. Je ne veux plus continuer dans ses conditions. Comment puis je faire pour lui donner toutes mes parts sans devoir déboursé trop d'argent et surtout sans compromettre pour lui l'achat du bâtiment.
Merci de m éclairer.

Par **edith1034**, le **27/05/2011** à **07:08**

vous gardez une part et vous ne signez rien !
pour tout savoir sur la SCI
<http://www.fbIs.net/SCIINFO.htm>